

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 octobre 2023

Délibération n°2023-22 portant approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 5 juillet 2023

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 5 juillet 2023.

Nombre de membres votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Fait à Paris, le 18 octobre 2023

La Présidente du conseil d'administration



Anne BOUVEROT

Réunion du conseil d'administration

5 JUILLET 2023

Procès-verbal

Présidente du conseil d'administration : Anne BOUVEROT

Membres élus du conseil d'administration :

Collège 1 Professeurs des universités et personnels assimilés		Collège 2 Autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés	
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
N. SPASSKY	Présente	C. AIMÉ	Présente
J.-L. HALPÉRIN	Présent	N. CHÉRON	Présent
M. CRÉPON	Présent	F. FLECK	Présente

Collège 3 Normaliens élèves		Collège 4 Normaliens étudiants et étudiants mastériens	
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
M. ABITBOL	Présent	B. LASA ILUNDAIN	Présente
E. COLLARD	Présent	M. QUEMENEUR	Présent
J. SOUAMI	Présent		

Collège 5 Doctorants		Collège 6 Personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé	
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
J. LEBRUN THAURONT	Présente	S. MANET	Présente
		S. PATIÈS- GORIZZA	Présent

Membres nommés du conseil d'administration :

Membres nommés du conseil d'administration			
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
B. CASSIN	Procuration à M. CRÉPON	J.-Y. MÉRINDOL	Présent puis procuration à C. FLORENTZ à partir de 15 heures
C. FLORENTZ	Présente	L. ENGEL	Procuration à J-Y MÉRINDOL
J. KHALFA	Présent	M. PITTET	Procuration à M. LAIGNEAU
M. LAIGNEAU	Présente	X. LAZARUS	Présent
J.-M. GUÉHENNO	Présent	B. FAYE	Présent
S. ISRAËL	Procuration à A. BOUVEROT		

<i>Membres avec voix consultative du conseil d'administration</i>	Présent/Absent
F. WORMS	Présent
A. CHRISTOPHE	Présente
M. FADEL	Présente
V. THEIS	Présente
S. POULAIN	Présent
A. FUCHS	Absent
D. TARAVELLA	Présent

<i>Membres invités du conseil d'administration</i>	Présent/Absent
E. BASSET	Présent
L. BEAUCHET	Présent
R. CARUANA	Présent
C. JACQUEMOT	Présente
G. JOLY-JAGOT	Présente

Assistait également à la séance : M. BRIGANT.

ORDRE DU JOUR

I. Procès-verbal du conseil d'administration du 9 mars 2023	5
II. Actualités de l'ENS-PSL et de l'université PSL	5
1. Présentation par le Directeur	5
2. Distinctions	9
III. Points financiers	10
1. Lettre d'orientation budgétaire 2024 (vote)	10
2. Politique d'achat : suivi du plan d'action pluriannuel	13
IV. Points ressources humaines	14
1. Résultats des concours de recrutement des enseignants-chercheurs	14
2. Rapport social unique 2022 (vote)	14
3. Actualisation de la liste des fonctions éligibles au volet C2 du RIPEC (vote).....	16
V. Information sur les projets immobiliers et suivi des plans d'action immobilier et numérique	17
VI. Présentation du département d'études cognitives	18
VII. Points scolarité et administration	20
1. Engagement décennal (vote)	20
2. Taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement et de repas des missions (vote).....	21
3. Domiciliation d'une association (vote).....	22
VIII. Questions diverses	23
1. Avenir et pérennité de la préparation de l'agrégation	23
2. Intégration du PRAG dans le dispositif de RIPEC	25
3. Revalorisation de la rémunération de l'heure équivalent TD des doctorants	26

La séance est ouverte à 14 h 04.

Anne BOUVEROT indique que le quorum de 13 membres présents ou représentés sur 25 est atteint, avec 15 votants en présentiel, 6 à distance et 4 représentés, soit 25 au total. Elle donne lecture de la liste des procurations enregistrées :

- Barbara CASSIN à Marc CRÉPON ;
- Stéphane ISRAËL à Anne BOUVEROT ;
- Marie PITTET à Marianne LAIGNEAU ;
- Laurence ENGEL à Jean-Yves MÉRINDOL ;
- Jean-Yves MÉRINDOL à Catherine FLORENTZ, à partir de 15 heures ;
- Jean-Marie GUÉHENNO à Anne BOUVEROT, en cas de difficultés de connexion.

Par ailleurs, Anne BOUVEROT indique que les conditions de recevabilité sont remplies pour les trois points suivants, portés par :

- Edwin COLLARD, sur l'avenir et la pérennité de la préparation à l'agrégation au sein des départements de l'ENS ;
- Frédérique FLECK, sur la non-intégration des PRAG dans le dispositif RIPEC ;
- Johanne LEBRUN THAURONT, sur la revalorisation de la rémunération de l'heure ETD pour les doctorants et doctorantes chargées d'enseignement, sous forme de vacation ou de mission adossée à un contrat doctoral.

Ces trois points sont ainsi ajoutés aux questions diverses et Frédéric WORMS y répondra.

I. Procès-verbal du conseil d'administration du 9 mars 2023

Anne BOUVEROT s'enquiert d'éventuelles observations ou demandes de modification.

Myriam FADEL précise que les trois observations de Nicolas CHÉRON ont été intégrées au procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 9 mars 2023.

Nombre de votants : 25 Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0

II. Actualités de l'ENS-PSL et de l'université PSL

1. Présentation par le Directeur

Frédéric WORMS précise que le président de l'université PSL, Alain FUCHS, n'a pu être présent aujourd'hui. Il présentera donc ce point d'actualités, en commençant par celles de l'École et les éléments très concrets observés lors des visites de tous les départements, effectuées tout au long de l'année par l'équipe de direction, à savoir la directrice adjointe Lettres, la directrice adjointe Sciences, la directrice générale des services, Emmanuel BASSET et Stéphanie TROUFFLARD. Il

évoquera à la fois des dynamiques et des contraintes rencontrées au sein de l'École, et qui se retrouveront dans tous les sujets de l'ordre du jour, y compris dans les questions diverses.

L'équipe de direction a été très frappée par la diversité des départements. Valérie THEIS a visité ceux relevant des Sciences et Anne CHRISTOPHE ceux dépendant des Lettres. L'équipe a ainsi pu croiser tous les regards sur tous les sujets. S'agissant des dynamiques, Frédéric WORMS confirme la très importante activité de l'École, qui ressort de la lettre d'orientation budgétaire (LOB) et se traduit par un très grand nombre de contrats de recherche, de nouveaux projets d'enseignement, prenant souvent la forme de masters ou d'une nouvelle école doctorale, en particulier dans les sciences du vivant, une très forte attractivité de l'ENS dans ses recrutements.

Un autre point a frappé l'équipe : la pertinence de l'unité que représente le département de l'École normale supérieure. Elle a pu vérifier leur lien très différencié mais toujours fort avec la recherche et les unités de recherche. Des restructurations sont en cours, notamment en chimie, et de nouvelles directions émergent dans certaines disciplines. Les UR en lien avec les départements s'inscrivent dans des dynamiques très fortes. De nouveaux dispositifs sont également mis en place, comme celui des professeurs attachés.

L'équipe a pu également vérifier l'intérêt des collègues pour les dispositifs mis en place par le conseil d'administration, tels que les décharges pour la recherche dédiées aux jeunes maîtres de conférences, qui entrent en vigueur cette année. Il convient aussi de souligner l'appui qu'offre la fondation de l'ENS à certains projets très sensibles dans les départements, comme le programme Femmes et Sciences, qui vise à renforcer l'attractivité de certaines disciplines déficitaires en candidatures féminines grâce à des bourses. Les programmes transversaux ou inclusifs sont aussi très présents, avec les piliers que sont la fondation et PSL.

Au titre des dynamiques, l'université PSL est très présente dans les départements. Ceux-ci sont impliqués dans la construction de ses grands programmes de recherche, en cours d'arbitrage dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt. Tous les départements ont souligné leur importance, à des titres divers. En Lettres, ils ont beaucoup de liens avec Translitterae. En outre, PSL a remporté de nombreux appels à projets nationaux, au titre du PIA, de Compétences et métiers d'avenir (CMA) ou sur l'intelligence artificielle, par exemple. Ces jours-ci, elle en dépose encore quatre. À cet égard, le master quantique de l'École est très soutenu par le financement CMA. Ainsi, nombre de sujets majeurs, à la pointe de la recherche, bénéficient des apports de PSL.

Il a été constaté dans tous les départements, Sciences et Lettres, une très grande réactivité scientifique. Comme le soulignait toujours Marc MÉZARD, l'École normale, c'est aussi la capacité à suivre les grands sujets du moment : l'intelligence artificielle, les humanités globales, les études démocratiques. PSL lance ces jours-ci l'institut d'action publique, qui fédérera les mineures de politiques publiques de l'université et des établissements, dont l'ENS. D'ailleurs, le conseil scientifique a validé la nouvelle structure des mineures de l'École, qui permettent de faire reconnaître des formations, souvent transdisciplinaires. Leur liste pourra être adressée aux membres du conseil d'administration.

Frédéric WORMS mentionne également les projets transversaux et confirme la tenue, en septembre, de la première biennale du vivant. En outre, la Nuit de l'ENS aura lieu en 2024 et portera sur l'énergie, un thème transversal entre Science et Lettres, surtout aujourd'hui, et à la fois négatif et inquiétant mais aussi positif, l'énergie restant une dimension positive, au moins dans l'imaginaire.

Parallèlement, l'équipe a observé dans tous les départements les contraintes, qui transparaîtront aussi dans la lettre d'orientation budgétaire. L'École se développe beaucoup mais les budgets restent très contraints sur les postes et l'appui à la recherche, dans les services et les contrats de recherche. L'équipe de direction travaille avec les directeurs de département et porteurs de grands projets, parfois uniques en France et en Europe, comme celui sur la RMN porté par Fabien FERRAGE, et œuvre à ce que leur appui logistique soit toujours au point.

Les questions diverses reflètent certaines de ces contraintes, notamment réglementaires, parfois au niveau national, s'agissant par exemple des tarifs des vacations. Même si l'École offre une souplesse potentielle sur les doctorants, le budget est contraint. Il convient aussi de mentionner le statut des professeurs agrégés du supérieur. Le conseil d'administration abordera aussi les travaux, un certain nombre de choix à opérer et d'engagements à prendre, dont l'École est très consciente. Toutes ces contraintes conduisent à réfléchir de façon pluriannuelle avec les départements.

A cet égard, Frédéric WORMS évoque le contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP), outil de dialogue de gestion, normalement destiné à desserrer certaines contraintes. Un projet a été présenté au ministère au titre de PSL dans son ensemble. Le budget est calculé sur la base des subventions de charge de service public de chaque établissement du MESRI. Ainsi, un COMP aurait normalement dû être établi pour l'ENS, mais il a été intégré à celui de l'université PSL. Toutefois, l'École et Dauphine étant les plus gros contributeurs à ce pot commun, l'université PSL a présenté une demande avec une part spécifique pour ces deux établissements. Une réunion doit se tenir dans deux jours au ministère pour voir comment elle a été reçue, avec cette articulation très symbolique, toujours à deux échelles, entre PSL et les établissements composantes.

Cette part ENS intègre deux sujets, le premier portant sur la mise aux normes urgente de certains aspects de sécurité du campus, notamment du 45 rue d'Ulm. Il a été souligné récemment lors d'un événement qui a stressé toute l'École. En effet, elle a vibré lors de l'explosion qui s'est produite rue Saint-Jacques il y a une semaine. Le lendemain, un arbre emblématique de l'ENS, un marronnier porteur d'un champignon et donc très abîmé de l'intérieur, s'est effondré dans la cour Pasteur. Heureusement, il pleuvait et il n'y avait personne. L'accident a donc pu être évité. Des diagnostics de tous les arbres ont été diligentés. Toutefois, l'École n'aura donc pas la cour du marronnier qu'elle pensait construire dans la cour Pasteur. Cela rappelle aussi la nécessité d'assumer les responsabilités de l'ENS, qui espère obtenir ce budget du COMP pour ces travaux.

Il existe d'autres fragilités, notamment sur l'ouverture sociale. L'École n'accueille pas encore les 30 % de boursiers souhaités et fait face à ce blocage sur le concours CPGE. Il faut aussi souligner toutes les contraintes au sein des départements, qui n'empêchent cependant pas d'avancer.

Enfin, Frédéric WORMS souligne la façon dont la diversité des départements s'incarne sur certains sujets majeurs, notamment sur un point inscrit en questions diverses relatif à la place de l'agrégation dans l'ENS. La politique générale est fondée sur l'enseignement par la recherche et la préparation de l'agrégation joue un rôle historique et cohérent avec cet objectif. En même temps, elle est déclinée diversement selon les départements. L'École a un engagement fort quant à l'accès à cette préparation pour tous les élèves qui le souhaitent, mais elle est déclinée discipline par discipline, selon la place et l'importance de ce concours dans les parcours disciplinaires.

La diversité des structures est aussi très grande, avec des départements composés de plusieurs disciplines, certains recrutant beaucoup par le concours des classes préparatoires, d'autres quasiment pas. Certains sont petits, d'autres sont immenses, certains fonctionnent avec beaucoup de collègues ENS et peu du CNRS, ou l'inverse. L'équipe de direction a donc pu vérifier cette grande diversité de l'École normale, qui ne contredit pas la dynamique et les grands principes communs.

En outre, l'ENS a vécu quelques événements très positifs et des mobilisations très fortes. Les expositions et les concerts dans la bibliothèque l'ont beaucoup marquée. La fondation a organisé une réunion pour ses grands donateurs au sein de la salle historique de la bibliothèque, qui est emblématique d'un laboratoire de recherche et constitue un patrimoine précieux. Ce lieu est en pleine dynamique, notamment avec l'exposition qui y a été organisée d'une collection d'antiquités grecques appartenant à l'École, don d'un ancien élève issu du département d'études classiques au début du siècle.

Marianne LAIGNEAU remercie Frédéric WORMS pour ce point d'actualité très complet, revenant sur la diversité et la dynamique de l'École. Elle souhaite savoir comment celle-ci a perçu l'article

publié dans *Le Monde* de la veille sur la question de la diversité sociale et les résultats des différentes ENS en la matière, et où elle en est sur ce sujet. Par ailleurs, elle demande si l'École s'associera au colloque promu par l'ENS Lyon pour 2024, et mentionné dans cet article.

Frédéric WORMS précise que *Le Monde* a publié récemment deux articles concernant des sujets majeurs pour l'École. De manière surprenante, elle n'a pas été directement consultée mais a transmis des chiffres pour le deuxième.

Le premier de ces articles porte sur les normaliens, qui y sont encore appelés « étudiants ». L'École ne le fait plus, même s'il y a encore deux concours. Cet article est centré sur l'ENS de Lyon, en particulier sur ses deux sortes d'étudiants. L'École est mentionnée et certes, les tensions évoquées existent, mais beaucoup moins que souligné. Frédéric WORMS ne sait pas si ce qui est indiqué sur l'ENS de Lyon est vrai mais en tout cas, cela l'a été longtemps à l'École et l'est de moins en moins, sauf pour ce qui concerne le salaire. Elle a beaucoup travaillé sur cette disparité, cette hiérarchie entre deux sortes de normaliens. Les aspects sociaux sont encore, et à juste titre, très marqués dans l'article du *Monde*, comme le fait que souvent, ceux issus de la diversité sociale la plus large n'ont pas les salaires mais les bourses. Le sujet était pertinent mais l'analyse décalée par rapport à l'École. Si l'École avait été interrogée, elle n'aurait pas dit exactement ce qui est indiqué.

L'autre article rapporte que les écoles d'ingénieurs françaises ont introduit des points de boursiers dans leur concours, mais pour des redoublants. L'École normale y est aussi citée et il est précisé que sa réforme est à l'arrêt, suite à l'avis du Conseil d'État. Si l'École avait été réinterrogée sur ce sujet central, elle aurait rappelé ses objectifs.

L'article sur l'ENS de Lyon mentionne aussi le colloque sur l'égalité des chances, que les écoles normales supérieures veulent porter ensemble et qui est toujours en discussion. À ce propos, Frédéric WORMS salue la nomination d'Emmanuel TRIZAC en tant que président de l'ENS de Lyon. Il demeure membre du conseil scientifique, où il a accepté de terminer son mandat. Une réunion des directeurs des quatre ENS se tiendra la semaine prochaine, notamment pour discuter de ce colloque. Nathalie CARRASCO a été nommée à la direction de l'École de Saclay et cette nouvelle génération va réfléchir à tous ces sujets communs, avec les associations des anciens.

Marianne LAIGNEAU signale sur le site internet du même journal un article relatant la future création d'une classe préparatoire privée, pilotée par une ancienne directrice de l'ENS, pour apprendre à apprendre, moyennant 11 000 € par an. Autant dire que cela a provoqué un grand émoi chez les anciens élèves.

Frédéric WORMS suppose que ce n'était pas une question.

Anne BOUVEROT mentionne, dans un tout autre registre, un article du *Figaro* consacré à un normalien à l'origine du marathon, et qui cite l'École.

Edwin COLLARD assure que la fondation d'une classe préparatoire privée par une ancienne directrice de l'École normale n'est pas exclusivement une préoccupation des anciens étudiants et élèves. Elle a été jugée très consternante par un grand nombre de personnes actuellement en scolarité à l'ENS.

Par ailleurs, Edwin COLLARD évoque un sujet important, surtout pour ceux qui passent le concours, à savoir la perte de copies par l'ENS de Lyon, ce qui a obligé à l'organiser de nouveau. Il souhaite savoir si des mesures peuvent être mises en place pour éviter que ce genre d'événement ne se reproduise.

Frédéric WORMS estime tout à fait légitime d'en parler. Une épreuve du tronc commun, qui concerne 4 500 candidats, a dû être repassée à cause de la perte d'un paquet de copies, assumée par l'ENS de Lyon. Un retour d'expérience complet sera dressé à ce sujet. En effet, des choses

n'auraient pas dû se passer et étaient peut-être évitables, selon les procédures existantes, en particulier concernant le prestataire de livraison des copies. Cet incident a fait ressortir une notion juridique, que l'équipe a découverte grâce à Myriam FADEL : l'opération complexe comprenant structurellement un grand nombre de risques. Heureusement, il y a très peu de problèmes sur le concours.

Suite à ce gros problème, les candidats ont repassé une épreuve. Cela a été très pénible et Frédéric WORMS remercie les jurys, qui ont corrigé des copies pour rien mais ont accepté de le refaire dans un temps très contraint. Le décalage horaire final a été très contenu. Un point précis a désormais été identifié comme cause directe de cet incident.

Myriam FADEL ajoute que la faculté avait été donnée pour la Corse de transmettre les copies sans mesures de confidentialité et de sécurisation particulières, à la différence des DOM-TOM où elles doivent être dématérialisées. Le transport de copies non adapté a été à l'origine de cette perte.

Nicolas CHÉRON demande si les correcteurs des copies ont été payés deux fois.

Anne BOUVEROT le confirme.

2. Distinctions

Emmanuel BASSET rappelle qu'il a été décidé de présenter à chaque conseil d'administration un point sur les distinctions scientifiques obtenues récemment par les chercheurs et chercheuses, enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses de l'École. Il s'agit de distinctions individuelles, ce qui ne dit pas tout de la dynamique dans les laboratoires. La direction ne manquera pas de souligner aussi les réussites collectives, comme les grands programmes de PSL, lorsqu'elles auront lieu.

Récemment, une chercheuse et un chercheur de l'ENS ont été élus à l'Académie des sciences :

- Sonia GAREL, professeur au Collège de France, chef d'équipe à l'IBENS (département de biologie) ;
- Lydéric BOCQUET, directeur de recherche au CNRS et professeur attaché à l'ENS, au département de physique.

Par ailleurs, deux bourses ERC ont été obtenues en mars par :

- Daniel BAIGL, professeur au département de chimie ;
- Gwendal FÈVE, professeur d'université, menant ses recherches au laboratoire de physique de l'ENS.

Des prix internationaux ont été remportés par Carlo SIRTORI, en physique, ainsi qu'Isabelle GALLAGHER et Ariane MÉZARD, en mathématiques. Il convient également de mentionner Gabriel ZUCMAN, professeur au département d'économie, qui a obtenu la médaille Clark, considérée aux États-Unis comme la distinction avant le prix Nobel.

Concernant les nominations à l'IUF, Emmanuel BASSET évoque une belle réussite pour le département de physique, avec deux membres juniors et un senior, Frédéric CHEVY, et pour celui de mathématiques, avec un membre senior, Ariane MÉZARD, et trois juniors, dont Eleonora DI NEZZA et Max FATHI, qui rejoindront l'ENS en septembre.

III. Points financiers

1. Lettre d'orientation budgétaire 2024 (vote)

Frédéric WORMS remercie les services et tous ceux et celles ayant contribué au travail commun considérable réalisé sur cette lettre d'orientation budgétaire 2024, en particulier Myriam FADEL et Rénaud CARUANA, de même que Stéphane POULAIN. Il réitérera simplement à quel point il existe une part d'impondérables et de contraintes nationales et événementielles contingentes. Il faut se réjouir de contraintes positives et heureuses, comme l'augmentation des bas salaires et des indices, mais elles ne sont pas compensées. On oublie qu'elles concernent aussi des élèves dans certains établissements, ce qui implique une masse salariale plus élevée. Cependant, ayant traité ce thème dans son introduction générale, Frédéric WORMS n'insistera pas davantage sur les contraintes qui sont nombreuses, tout comme les activités.

Rénaud CARUANA présente un diaporama de synthèse.

Mathias ABITBOL relève un taux d'exécution de 70 % des contrats de recherche et demande si l'on pourrait imaginer un intéressement plus important des doctorants y participant, ce qui permettrait d'accroître ce pourcentage.

Rénaud CARUANA précise que ce taux se rapporte aux données par nature de crédits et concerne l'investissement. Lorsqu'on ouvre 100 % en investissement, la consommation s'établit à 50 % ou 60 %. Pour ce qui concerne le contrat de recherche, il s'engage à dépenser 100 % en investissement. Et s'agissant du personnel, il n'existe pas de distinguo entre AE et CP, qui sont équivalents.

Jean-Louis HALPÉRIN fait part d'une inquiétude collective, très largement partagée, non sur le travail sérieux de préparation de la LOB mais sur les incertitudes résultant de l'absence, pour l'instant, de position du ministère sur l'augmentation de la subvention pour charge de service public. Les fonctionnaires seront augmentés de 1,5 % dès juillet 2023. Le ministère de la fonction publique annonce des hausses supplémentaires pour 2024, auxquelles s'ajoutent les mesures bas salaire. Compte tenu de la malheureuse expérience de 2022 et du silence actuel du ministère, Jean-Louis HALPÉRIN craint qu'elles ne soient compensées ni cette année, ni la prochaine. Il est bien clair que ce n'est pas la faute de l'École qui, comme les autres établissements universitaires, en portera les conséquences.

Aussi, Jean-Louis HALPÉRIN propose que le conseil d'administration vote une motion pour exprimer au moins son inquiétude vis-à-vis de cette situation. Les personnels de l'ENS, enseignants-chercheurs, BIATSS et élèves fonctionnaires stagiaires appartiennent à la fonction publique d'État. Celui-ci est leur débiteur et il lui revient de payer leur activité.

Myriam FADEL mentionne deux éléments qui corroborent ces propos, en premier lieu une expression libre et publique de Stanislas GUERINI, qui était accompagné de Sylvie RETAILLEAU lors d'un colloque de France Universités il y a trois semaines, sur une augmentation du point d'indice, dont l'École se réjouit. Elle a pris effet le 1^{er} juillet et ne serait pas compensée en 2023. L'ENS devra donc faire face à un total de plus de 598 000 € de masse salariale, qui ne sera pas financé.

Par ailleurs, Myriam FADEL rappelle que l'École reçoit une notification de son budget en décembre, avec une notification intermédiaire en juillet. Celle qui arrivera prochainement présentera peut-être ces compensations, mais il y a de fortes chances que ce ne soit pas le cas. La direction est en train de travailler sur les trajectoires en année pleine de l'augmentation du point d'indice et prévoit 1,1 M€ sur 2024, qui serait normalement compensé. Cependant, il convient de signaler qu'une mesure supplémentaire de 5 points d'indice est d'ores et déjà prévue et sera appliquée au 1^{er} janvier

prochain, induisant un montant de 953 000 € pour l'École. La direction est donc également inquiète à ce sujet.

Anne BOUVEROT pense que le conseil d'administration pourrait prendre note de la motion proposée.

Frédéric WORMS souligne que tous ont exprimé cette inquiétude totalement légitime. Il ne voit pas de contradiction à ce que le conseil d'administration l'exprime collectivement. Il pense d'ailleurs que la ministre la partage, et cela peut soutenir la démarche.

Catherine FLORENTZ souhaite savoir ce que sous-entend l'expression utilisée par Rénald CARUANA, selon laquelle l'ENS est « stabilisée » au niveau des ERC. En effet, le ministère incite les établissements à l'augmentation des contrats européens. L'université de Strasbourg a passé l'expérience du COMP la semaine dernière et il lui a été demandé d'ajouter un indicateur spécifique sur les ERC.

Rénald CARUANA explique qu'entre 2010 et 2019, il a été observé de très fortes hausses liées à l'Europe, puis d'importantes baisses. Or aujourd'hui, les prévisions montrent une stabilisation. Cela signifie qu'avec l'augmentation du nombre de contrats européens, l'École dispose de recettes tous les ans, et non toutes les années et demie, ce qui entraînait une année faible et une année forte.

Catherine FLORENTZ en conclut que tous les chercheurs de l'ENS sont ouverts à l'Europe et que de ce point de vue, l'École a atteint un plateau.

Rénald CARUANA précise qu'il s'agit plutôt du pouvoir relatif de l'Europe sur l'ensemble des contrats, 20 % des recettes de l'ENS leur étant liées, alors que cette part atteint 30 % à Strasbourg.

Anne CHRISTOPHE souligne qu'il ne s'agit pas d'affirmer que l'École n'espère pas augmenter encore ce chiffre. Rénald CARUANA, qui est prudent, indique dans des termes budgétaires qu'elle peut considérer pouvoir compter l'année prochaine sur ces recettes, qui sont maintenant stables. Elle ne tire pas de plans sur la comète mais espère bien continuer à les accroître. D'un point de vue budgétaire, elle ne peut l'annoncer. En revanche, elle est assez certaine qu'elle obtiendra les sommes que Rénald CARUANA a annoncées.

Xavier LAZARUS n'a pas compris si le conseil d'administration devait voter la motion qui a été proposée à l'instant. Il a l'impression que l'approche à ce sujet est assez consensuelle et il serait judicieux de la rédiger et de la soumettre à tous.

Frédéric WORMS note qu'une phrase a été lue, qui lui semblait une forme de rédaction, et il aurait souhaité la réentendre.

Jean-Louis HALPÉRIN donne lecture de la motion proposée : « *Le conseil d'administration de l'ENS exprime sa vive inquiétude sur les perspectives d'une absence de compensation ou d'une compensation tardive des augmentations 2023 et 2024 des traitements des fonctionnaires* ».

Myriam FADEL est plus que certaine de la situation en ce qui concerne 2023. En revanche, il faudrait attendre le projet de loi de finances pour savoir ce qu'il en sera en 2024.

Anne BOUVEROT propose d'ajouter l'adjectif « potentiel » pour 2024.

Frédéric WORMS pense qu'il faudrait souligner que le conseil d'administration se réjouit des annonces de hausse du point d'indice et des traitements des fonctionnaires mais constatant qu'à ce jour, aucune compensation sur le budget de l'École n'est actée, il s'en inquiète. Il n'était pas rhétorique, dans le discours de Myriam FADEL et de Rénald CARUANA, de souligner que l'ENS se

réjouit de cette augmentation et la soutient. Elle n'est peut-être pas suffisante pour compenser les contraintes, mais la motion pourrait être complétée dans ce sens.

Anne BOUVEROT indique que seraient proposées au vote la lettre d'orientation budgétaire et cette motion.

Jean-Louis HALPÉRIN note que la réjouissance est tout de même très limitée.

Carole AIMÉ s'enquiert des répercussions de la réforme des retraites et du recul de l'âge de départ à la retraite sur la politique de l'emploi de l'École.

Myriam FADEL indique que les services sont en train de calculer cet impact au cas par cas, car l'École n'arrive pas à identifier de grandes tendances. Il faut prendre en compte le taux de cotisation, le nombre d'enfants, etc. Et deux ans de plus équivaldront à deux ans supplémentaires de salaires à verser.

Carole AIMÉ demande si cela implique de prévoir de moindres recrutements dès l'année prochaine.

Frédéric WORMS explique que les prévisions de recrutements intègrent une anticipation des départs à la retraite dans tous les secteurs. Cependant, il n'est pas possible de les connaître précisément avant les choix individuels. Du côté des enseignants-chercheurs, les indications sont données dans la LOB et du côté des BIATSS, la direction prévoyait, de toute façon, assez peu de départs pour l'an prochain. Certains peuvent être anticipés, mais avec cette nouvelle marge d'incertitude. Par ailleurs, il faut rappeler que l'on ne raisonne jamais en termes de poste qui serait libéré par l'un et rempli par l'autre, mais par rapport à la masse salariale globale.

Anne BOUVEROT suggère de voter dans un premier temps sur l'expression d'inquiétudes, et dans un deuxième temps, sur la lettre d'orientation budgétaire. Elle invite Jean-Louis HALPÉRIN à donner à nouveau lecture de la proposition de motion.

Jean-Louis HALPÉRIN donne lecture de la motion : « *Le conseil d'administration de l'ENS soutient l'augmentation des traitements des fonctionnaires et exprime sa vive inquiétude sur les perspectives d'une absence de compensation ou d'une compensation tardive des augmentations en 2023 et potentiellement en 2024 des traitements des fonctionnaires* ».

Anne BOUVEROT soumet la motion au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la motion proposée.

Nombre de votants : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

Anne BOUVEROT soumet au vote la lettre d'orientation budgétaire 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la lettre d'orientation budgétaire 2024.

Nombre de votants : 24 Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 10

Stella MANET souhaite expliquer l'abstention, qui ne vise pas la LOB. Elle remercie les services et Rénaud CARUANA, qui proposent ce document avec beaucoup de prudence et de mesure. Cette abstention est exprimée dans un geste de cohérence pour renforcer l'inquiétude à l'égard du ministère.

2. Politique d'achat : suivi du plan d'action pluriannuel

Myriam FADEL présente un diaporama de synthèse.

Johanne LEBRUN THAURONT relève que les usagers prennent de plus en plus en compte le volet des achats durables. Cependant, suite aux discussions dans le cadre de l'école durable et des échanges avec Dylan COLAS et les membres du département de physique, les personnels se sentent contraints, du point de vue des marchés ou des fournisseurs. C'est notamment le cas des plastiques ou des consommables.

Myriam FADEL reconnaît que cela fait partie des difficultés de l'État. Des normes environnementales sont intégrées dans les CCTP mais il faut trouver des entreprises pouvant y répondre. Or parfois, elles ne sont pas au rendez-vous ou à des prix très élevés. Il convient donc de trouver une juste mesure et d'inscrire l'empreinte environnementale directement dans l'expression du besoin. L'École a énormément avancé sur ce plan et continue de progresser très vite, avec la démarche DimENSION durable portée par Dylan COLAS et des groupes de travail constitués sur ces sujets.

Frédérique FLECK soulève un problème rencontré dans les départements concernant les remboursements et leurs délais vraiment déraisonnables, ce qui engendre de plus en plus de difficultés. De plus, les fournisseurs finissent par ne plus vouloir travailler avec l'École, car les règlements sont trop tardifs. Et la situation avec la nouvelle plateforme de voyages est encore pire qu'auparavant.

Myriam FADEL observe que les deux questions ne sont pas nécessairement liées à la politique d'achat. La mise en place de SIFAC est en cours et elle s'est exprimée sur le sujet de la bascule, tout comme Stéphane POULAIN, dans moult réunions d'information, la huitième s'étant tenue récemment, avec tous les supports nécessaires. Le retard est en train d'être résorbé. Il s'était accumulé sur la partie fournisseurs, ce qui explique les délais. Une ligne directe a été mise en place, avec une priorisation des remboursements aux particuliers qui n'ont pas une assise financière permettant de supporter des avances de frais dans le cadre des missions.

Les services font également attention aux petits fournisseurs, qui signalent parfois que faute de paiement, ils seront en banqueroute. Ils veillent aux factures dans le cadre d'opérations complexes, où un fournisseur peut menacer de ne pas poursuivre les prestations, si celles déjà transmises ne sont pas réglées. La direction générale est ainsi très vigilante, avec Stéphane POULAIN et son service, pour faire en sorte d'accélérer ces remboursements. Toutefois, la bascule de SIFAC ne sera pas optimale durant encore quelques mois.

S'agissant de la plateforme FMC, Myriam FADEL explique qu'en cette phase de début de marché, il est essentiel de faire remonter les informations sur ses dysfonctionnements éventuels, tels que l'impossibilité de réserver des billets de train ou des tarifs exorbitants, à l'adresse générique déplacements@ens.psl.eu, car il faut que la direction puisse peser sur le fournisseur et lui faire part de son mécontentement.

Nicolas CHÉRON en conclut qu'il faut passer le message à tous ceux qui effectuent des voyages. Ils doivent envoyer un email à l'adresse indiquée, chaque fois qu'ils rencontrent un problème.

Myriam FADEL leur fait confiance pour apprécier la nature du problème. Il ne s'agit pas pour chaque chercheur d'écrire un mail à chaque fois mais ils peuvent faire part de difficultés aux gestionnaires dans les laboratoires afin que ces derniers fassent remonter ces dysfonctionnements, qui ne sont pas de l'ordre de l'École mais de l'offre. Elle ne peut en informer le fournisseur, si elle ne les connaît pas.

IV. Points ressources humaines

1. Résultats des concours de recrutement des enseignants-chercheurs

Anne CHRISTOPHE rappelle qu'un concours a été ouvert cette année sur la thématique des atomes froids. Sylvain NASCIMBENE, lauréat de l'IUF et qui a obtenu une ERC Starting, a été recruté. Il est maître de conférences à l'ENS depuis 2011 et travaille au laboratoire Kastler Brossel (LKB) et au Collège de France. Il rejoindra les locaux de la rue Lhomond dès la fin des travaux du Grand Hall. Il est titulaire d'une HDR depuis 2020. Ce profil de chercheur de niveau exceptionnel a été salué par le comité de sélection. Il a un *track record* excellent pour son âge, avec 38 articles et un H index de 28. Il a publié dans d'excellentes revues du domaine et a obtenu un prix de l'Académie des sciences en 2020. L'École est donc tout à fait satisfaite de ce recrutement.

Valérie THEIS rappelle que l'école Lettres avait cette année trois postes de maîtres de conférences, dont une création liée à un effort particulier de l'École en faveur du département de géographie et deux renouvellements. Elena PARTENE a été recrutée sur le premier poste au renouvellement, en philosophie des Lumières du XVIII^e siècle. Elle est AGPR au département de philosophie depuis 2018 et a fait sa thèse sur le sujet « Finitude et finalité chez Kant ». Elle est membre de la République des savoirs, dans l'équipe Mathesis.

Le deuxième poste au renouvellement, en anthropologie sociale, est revenu à Maroussia FERRY, actuellement post-doctorante, dans le cadre de l'ERC GANGS « Ethnographie comparative des gangs, gangsters et territoires des gangs » à l'Institut des hautes études internationales et du développement de Genève. Elle a fait sa thèse sous la direction d'Alain BLUM et de Benoît FLICHE à l'EHESS, sur le sujet « Ce que nous aurions perdu : anthropologie de la crise en Géorgie ». Elle a étudié les parcours migratoires de femmes géorgiennes qui ont quitté leur pays et les conséquences sociales et mémorielles sur leurs communautés. Elle a une solide expérience d'enseignement à l'EHESS, à Rennes 2, à l'université de Versailles-Saint-Quentin et à l'INALCO. Elle travaille aujourd'hui sur les mobilités et les économies informelles dans un vaste espace méditerranéen. Ce beau recrutement fait écho à celui qui a eu lieu l'an dernier en histoire, celui de Pierre SALMON, qui travaille aussi sur les économies informelles en Europe au XX^e siècle. Se constitue ainsi une nouvelle thématique de recherche possible.

Le troisième poste a été ouvert en géographie, avec un profil « géographie, territoires et inégalités : politiques, pratiques, représentations ». Le candidat choisi est Franck OLLIVON, AGPR au département, après y avoir été ATER. Il a fait sa thèse à l'université Lumière Lyon 2, sur une étude géographique du placement sous surveillance électronique. Il travaille actuellement sur la géographie de la pauvreté et de la précarité en France, mais dans une approche très comparatiste avec d'autres espaces. Il a une importante expérience d'enseignement, ainsi qu'une parfaite connaissance du département de géographie, où il a été directeur des études.

L'école Lettres est très heureuse de ces trois recrutements. Elle l'était également l'an dernier, mais avait noté qu'ils étaient alors très masculins. Il n'aura pas échappé au conseil d'administration que sur les trois postes de cette année, deux collègues féminines ont été recrutées, alors qu'en philosophie par exemple, 32 % seulement de femmes se sont présentées. Il s'agit donc d'une action positive en faveur du recrutement de collègues féminines.

2. Rapport social unique 2022 (vote)

Laurent BEAUCHET présente un diaporama de synthèse.

Jean-Louis HALPÉRIN relève, en page 42, une augmentation du nombre d'accidents du travail, s'agissant notamment de ceux de trajet, et demande des informations quantifiées sur les contentieux afférents.

Laurent BEAUCHET explique qu'en général, les contentieux dans ce domaine portent sur l'imputabilité des accidents au service et ils sont assez peu nombreux. Sur 2022, il est décompté au total 20 accidents de service, de trajet et de travail. Deux AT n'étaient pas imputables au service en 2021 et un l'année suivante. L'agent peut contester, sachant que tout cela répond à un processus extrêmement précis, avec des avis médicaux établis par des experts.

Frédérique FLECK observe que les interlocuteurs dans certains services partent en masse. Ceci est dommageable pour les interactions et les suivis, des savoir-faire se perdant et les nouveaux arrivants n'étant pas immédiatement opérationnels au même niveau. Cela s'est produit au service des ressources humaines à la fin de l'année passée, et cette année au service patrimoine. Aussi, elle voudrait connaître la raison de tels départs massifs et savoir si des mesures sont prévues pour éviter ce genre d'effets.

Myriam FADEL convient que le départ d'une personne d'un service déstabilise et s'avère d'autant plus résonnant que l'unité est de petite taille et dispose de peu ou pas d'outils permettant de préserver l'antériorité. Par ailleurs, il n'y a absolument pas de saison de turnover, car tout est lié à des trajectoires personnelles. Il est beaucoup question d'attractivité mais il convient aussi de conserver les agents. Cela nécessite une politique salariale de valorisation, mise en place avec le RIFSEEP et le RIPEC, et un effort supplémentaire de l'École à hauteur de 400 000 € environ.

En outre, un travail est mené sur les conditions de travail. Ainsi, le règlement intérieur du temps de travail a été adopté il y a 15 jours. Il prévoit des dispositions contribuant à l'attractivité, mais aussi à la capacité de garder des personnels. Ainsi, un agent peut désormais travailler 4,5 jours, sous réserve de l'accord de son chef, de l'établissement d'un planning et de la continuité de service.

Quant aux départs mentionnés, ils sont liés à des choix de vie personnels, ainsi qu'à des rémunérations plus intéressantes à l'extérieur. Il faudrait calculer le taux de turnover à l'École, qui commence vraiment à devenir inquiétant.

Catherine FLORENTZ observe que nombre d'établissements publics, notamment l'université de Strasbourg, vivent la même situation au même endroit, à savoir la division du patrimoine immobilier, où les départs sont les plus importants. Il se peut que les raisons profondes soient liées à des enjeux de ces métiers.

Stella MANET note qu'il est indiqué, page 21, que 3 hommes sont en autorisation d'absence à titre syndical. Or elle connaît une femme également inscrite dans ce dispositif.

Concernant la question relative à l'attractivité pour les BIATSS, Stella MANET salue les efforts consentis par les ressources humaines pour la prise en charge des problèmes, qui impactent toute la fonction publique dans sa globalité, à travers les groupes de travail ou le RIFSEEP. Elle constate une véritable considération de ces sujets, mais il reste des progrès à faire pour le maintien de ces personnels. La direction connaît sa position à cet égard et des rencontres sur ces questions ont déjà eu lieu à plusieurs reprises.

Stella MANET pense que l'École en est à un changement d'imaginaire, dont elle n'a pas pris tout à fait la mesure pour ce qui est des jeunes générations. Ainsi, il faut étudier précisément le problème des CDI dans la maison. Tous savent que l'ENS perd des personnels formés. Elle nourrit PSL, et c'est très bien. Cependant, des dispositions devraient être envisagées dans ce domaine, et une autre problématique mise en réflexion.

Edwin COLLARD voudrait revenir sur l'activité syndicale et les locaux mis à disposition des organisations. Lors de la précédente séance, il avait signalé que des chambres d'internat avaient été réquisitionnées à cette fin. Or, elles se trouvent en vis-à-vis ou à proximité immédiate de douches ou de chambres d'internes, ce qui n'est une situation idéale pour quiconque, quand bien même ces

locaux sont en conformité avec la loi, puisque les personnes à mobilité réduite peuvent y accéder. Aussi, il s'enquiert d'éventuelles autres perspectives de locaux pour les organisations syndicales.

Myriam FADEL confirme que la direction a réquisitionné trois chambres, d'ailleurs inégalement occupées par les organisations syndicales. Lors d'un échange, celles-ci ont demandé d'envisager une mise en conformité du précédent local au 29 rue d'Ulm. Cette option a été écartée, car le coût atteindrait 390 000 €, en raison de la nécessité d'y installer un ascenseur. Une autre voie est explorée sur l'espace poterie situé à la même adresse.

Marc CRÉPON estime que Stella MANET a soulevé un réel problème concernant le recrutement des BIATSS. Ce n'est pas la première fois qu'il y est confronté pour le master de philosophie, dont l'actuel secrétaire s'en va et qui a grand mal à la remplacer. Il devrait être naturel de trouver un successeur chaque fois qu'un département ou une unité de recherche fait face au départ d'un BIATSS, mais ce n'est pas le cas. Ils ont beaucoup de difficultés à susciter des candidatures et il faudrait mener une réflexion sur l'attractivité de ces postes. Chacun sait que ces personnels font tourner la machine et lorsqu'ils manquent, tout s'arrête.

Anne BOUVEROT en prend bonne note.

Frédéric WORMS assure que la direction est très consciente de ce sujet. Myriam FADEL a mentionné les primes, et l'École essaie de jouer sur tous ces aspects. Elle continuera à peser sur cette problématique centrale, qui est partagée par tous les établissements et devient un peu critique, surtout à Paris.

À cet égard, Frédéric WORMS remercie le service des RH et tous ceux qui ont travaillé sur ce rapport social unique, qui est de très grande qualité et demande un grand investissement. Il reflète toute l'activité de l'année sur le suivi des personnels. Le document a été examiné en comité social d'administration et a été apprécié par ses membres. Il s'agit d'un élément important du dialogue social dans l'École, et il est essentiel que celui-ci soit bien documenté, même avec ses contraintes. Il faut les connaître et les partager.

Anne BOUVEROT propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le rapport social unique.

Nombre de votants : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

3. Actualisation de la liste des fonctions éligibles au volet C2 du RIPEC (vote)

Laurent BEAUCHET signale qu'en page 3, la fonction de directeur des Éditions d'Ulm apparaît par erreur deux fois. Elle se trouve bien en groupe 1 et non en groupe 2.

Par ailleurs, Laurent BEAUCHET rappelle qu'il avait présenté, en mars 2022, ce nouveau régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC). Le conseil d'administration s'était prononcé sur le principe de répartition du volet fonctionnel C2, à savoir le montant de la prime et de l'enveloppe budgétaire, lors de sa séance du 7 juillet 2022. Puis le 20 octobre 2022, il a procédé à une première actualisation de la liste des fonctions éligibles. Il est à nouveau proposé aujourd'hui de la faire évoluer, en ajoutant la fonction de directeur du Centre de recherche en écologie expérimentale prédictive (CEREPEP) Ecotron Ile-de-France, qui se trouve à Foljuif.

Frédérique FLECK relaie une question des électeurs du rang B, qui souhaitent savoir pourquoi les directeurs des études, qui ont une charge extrêmement lourde, ne reçoivent pas également une prime dans ce cadre. Apparemment, la demande en ce sens a déjà été formulée en CT il y a près d'un an.

Frédéric WORMS fera la même réponse que précédemment : l'instruction de cette question a pris du retard. L'idée était de reprendre tous les sujets généraux concernant ces primes, ce qui suppose une réflexion d'ensemble. Pour les directeurs de département, le choix se pose entre prime et décharge, mais il n'existe pas pour les directeurs des études. L'introduction d'un tel choix n'est pas consensuelle parmi eux.

Frédérique FLECK souhaite savoir ce qui n'est pas consensuel. En effet, un tel choix serait bienvenu puisqu'un certain nombre des directeurs d'études n'arrive pas à prendre leur décharge.

Frédéric WORMS précise que l'introduction de cette nouvelle charge budgétaire n'est pas acceptée de manière consensuelle.

Marc CRÉPON explique que comme il ne sera bientôt plus à la direction d'un master, il peut désormais signaler que cela représente à l'École normale une charge de travail considérable. Elle ne donne lieu à pas grand-chose, et notamment aucune prime.

Frédéric WORMS indique qu'il existe une compensation pour la direction des masters, mais elle n'est pas cumulable avec les autres primes, notamment celle de professeur attaché, dont cela fait partie des responsabilités.

Anne BOUVEROT note qu'il s'agit d'un élément supplémentaire confirmant la nécessité d'une réflexion globale.

Nicolas CHÉRON se dit perplexe à la lecture de la phrase suivante en page 3 : « *L'attribution d'une prime de directeur ou de directeur adjoint d'unité de recherche est strictement limitée aux personnels dont l'employeur principal est l'ENS-PSL* ». En effet, sur les 15 départements de l'École, seuls huit directeurs seraient concernés, les autres relevant de l'INSERM, du CNRS, etc.

Anne CHRISTOPHE explique que si le DU d'une unité de recherche est un personnel du CNRS, celui-ci paie ses primes. Pendant longtemps, ceux relevant de l'ENS n'en percevaient pas. À présent, ils recevront une prime, étudiée au cas par cas car ils ne sont pas nombreux. Pour ce qui concerne les départements, ils ne sont pas reconnus comme unités par le CNRS. Ainsi, les directeurs qui en relèvent ne reçoivent rien de sa part mais perçoivent une prime ENS, sachant que celles des différents établissements ne sont pas cumulables entre elles.

Anne BOUVEROT soumet la proposition au vote.

Frédéric WORMS précise que le conseil d'administration reviendra sur le sujet général des primes. L'objet du présent vote concerne la charge du CEREEP-Ecotron Ile-de-France, qui est réellement très lourde.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve l'actualisation de la liste des fonctions éligibles au volet C2 du RIPEC.

Nombre de votants : 24 Pour : 18 Contre : 6 Abstentions : 0

V. Information sur les projets immobiliers et suivi des plans d'action immobilier et numérique

Myriam FADEL et Gwendoline JOLY-JAGOT présentent un diaporama de synthèse.

Nicolas CHÉRON demande des précisions sur Montrouge, une opération autofinancée par la valorisation.

Myriam FADEL explique que cette parcelle de 2 ha fera l'objet d'une valorisation par des opérations immobilières de logements, de locaux commerciaux, etc.

Nicolas CHÉRON demande si le montant indiqué sera issu de la vente de cette parcelle ou des revenus des opérations qui y seront réalisées.

Myriam FADEL évoque une cession de parcelles, des occupations temporaires, de nombreuses formes et véhicules juridiques permettant ces promotions immobilières.

Nicolas CHÉRON en retient que ces dernières devraient rapporter 60 M€.

Myriam FADEL le confirme.

Frédéric WORMS précise que ces promotions immobilières ne seront pas opérées par l'École. Il ne s'agit pas d'une opération de 100 M€ pour son budget. Elle disposera d'une tour de logements et d'espaces de recherche et d'enseignement, y compris pour l'agrégation de physique et de chimie. L'ENS est l'un des acteurs, sous l'égide du ministère qui gère ses propres apports et besoins. L'université Paris Cité est également concernée.

L'École est vigilante quant à la continuité de ses logements et la mairie de Montrouge a garanti, sous réserve de financement de l'ensemble, qu'elle construirait en priorité une tour de logements, avant de détruire l'existant. Cet élément est crucial pour l'ENS, qui n'est qu'une petite partie de cet important projet.

VI. Présentation du département d'études cognitives

Charlotte JACQUEMOT présente un diaporama de synthèse.

Nicolas CHÉRON remercie Charlotte JACQUEMOT pour cette présentation passionnante, et demande si le département étend ses études concernant la prise de décision et les taux d'apprentissage à d'éventuelles méthodes d'apprentissage des élèves, d'une part, et à l'encadrement, d'autre part, puisqu'il est question dans ce conseil du bien-être des doctorants et des pressions qu'ils vivent, tout comme les autres services.

Charlotte JACQUEMOT confirme qu'il s'agit de savoir comment utiliser les découvertes fondamentales réalisées. Toute une partie des chercheurs et chercheuses du département travaillent avec l'éducation nationale, les nouveaux professeurs recrutés, sur la manière de transmettre les informations. Il n'est pas toujours facile de changer la façon d'enseigner, mais cela tient vraiment à cœur au département.

Mathias ABITBOL relève nombre de caractéristiques de ce département, dont on pourrait supposer qu'elles sont attractives pour les élèves, avec des sujets de recherche et des laboratoires assez neufs et une relative facilité à obtenir des budgets et des contrats de recherche. Cependant, les chiffres font apparaître une baisse du nombre des élèves. Chaque année, seuls un ou deux se dirigent vers le département d'études cognitives et Mathias ABITBOL a le sentiment que de nombreux étudiants y entrent, mais changent par la suite. Aussi, il voudrait savoir si le DEC en comprend les raisons et comment il pense attirer davantage les élèves et étudiants.

Charlotte JACQUEMOT n'a pas du tout relevé une baisse d'attractivité du département, qui compte une centaine d'étudiants en master et une centaine de doctorants. Par ailleurs, il faut savoir que les sciences cognitives ne sont enseignées ni à l'école, ni en classes préparatoires, et le département ne recrute pas après le CPGE. Pour rejoindre le DEC, il faut d'abord avoir intégré un autre département. Il ne recrute qu'à la sélection du concours normalien étudiants, dont les chiffres n'ont nullement baissé mais plutôt progressé au cours des années.

Mathias ABITBOL maintient que les chiffres relatifs aux élèves ont baissé.

Charlotte JACQUEMOT rappelle que le département n'effectue pas de recrutements post-classes préparatoires et n'a pas de L3.

Mathias ABITBOL note que par le passé, les sciences cognitives attiraient beaucoup d'élèves.

Charlotte JACQUEMOT précise que les élèves intègrent le DEC après le L3. Et de toute façon, les chiffres n'ont pas du tout varié.

Catherine FLORENTZ remercie Charlotte JACQUEMOT pour ce bel exposé et s'enquiert du périmètre de l'EUR, s'il inclut tous les étudiants et doctorants, et surtout quel est son lien avec l'école doctorale envisagée par le département, ainsi qu'avec les autres ED dont elle fait partie actuellement.

Charlotte JACQUEMOT précise que tout le département participe à l'EUR.

Catherine FLORENTZ en conclut que le département souhaite créer une école doctorale sur ce même périmètre.

Charlotte JACQUEMOT explique que les écoles doctorales ont énormément évolué. Dans le cadre de la politique d'unités au sein de PSL, le département travaille au développement d'un master de sciences cognitives au sein de l'université. Or il est quasiment évident qu'il faudra créer à sa suite une école doctorale en sciences cognitives. Actuellement, les membres du département sont rattachés à plusieurs écoles doctorales, notamment l'ED 3C et l'ED 540. Il en résulte une situation un peu compliquée en termes de visibilité et d'unité. Monter des programmes de formation assez similaires pour les doctorants est plus facile dans le cadre d'une école doctorale, à laquelle tous les membres du DEC seraient rattachés.

Catherine FLORENTZ s'enquiert du lien entre l'EUR et l'école doctorale et souhaite savoir qui recrute les doctorants et comment ils s'intègrent dans le programme de l'École.

Charlotte JACQUEMOT explique que l'EUR met en œuvre un programme un peu spécifique, le *PhD program* en cinq ans, avec un master suivi d'un doctorat de trois ans, qui forment un tout. Les étudiants recrutés s'inscrivent à l'ED 3C et disposent donc de cinq ans, avec un financement chaque année. Lorsque l'école doctorale propre au département sera créée, ils y seront inclus, de même que tous ceux qui feront un doctorat en sciences cognitives sans faire partie du *PhD program*. Elle sera ainsi plus large.

Nathalie SPASSKY demande si dans le projet d'écriture égalitaire, où trois choix étaient indiqués aux sujets, le département a essayé d'inverser l'ordre en écrivant : « *mathématiciennes et mathématiciens* ».

Charlotte JACQUEMOT précise que l'ordre inverse a été présenté à tous les sujets.

Nathalie SPASSKY demande si inverser cet ordre pourrait changer quelque chose.

Charlotte JACQUEMOT estime que ce n'est pas évident, car aucune différence significative n'a été relevée entre l'utilisation du point médian et de la formule « *mathématiciens et mathématiciennes* ».

Frédéric WORMS remercie Charlotte JACQUEMOT pour cette présentation. Le département d'études cognitives est atypique, mais exemplaire pour de nombreuses raisons. Il témoigne de la réactivité de l'École face à l'apparition de nouvelles disciplines au croisement de celles existantes. L'émergence des sciences cognitives au niveau international dans les années 1980 a été un moment très important. L'ENS a été rapidement capable de structurer quelque chose qui rayonne

dans l'interdisciplinarité. Le département a des interactions avec d'autres, notamment à travers la préparation du master de philosophie ou les projets menés avec le département d'économie. S'agissant de l'attractivité, Charlotte JACQUEMOT a évoqué le grand nombre d'étudiants mais dans le même temps, la sélectivité de Cogmaster est impressionnante.

Charlotte JACQUEMOT remarque qu'il refuse même trop d'étudiants à son goût.

Frédéric WORMS souligne que le concours étudiants a été créé aussi pour compenser des biais disciplinaires de la formation initiale. Côté Sciences, les géosciences sont un peu dans le même cas, de même que les arts côté Lettres. Cela permet de recruter des étudiants qui ont d'autres parcours, et cela enrichit la diversité de l'École. Il convient également de mentionner le lien avec la santé et la médecine. Aussi Frédéric WORMS remercie le département d'incarner tout cela.

Anne BOUVEROT remercie Charlotte JACQUEMOT au nom du conseil d'administration.

VII. Points scolarité et administration

1. Engagement décennal (vote)

Myriam FADEL présente les trois demandes de dispense partielle dont est aujourd'hui saisi le conseil d'administration. Après instruction par les services, elles ont été soumises à l'avis de la commission de suivi de l'engagement décennal.

La première demande concerne une dispense partielle de 40 %. Sur le total de 18 000 €, il ne resterait plus que 10 700 € à rembourser. Parmi les considérations pour l'accorder figure la faiblesse des revenus de l'intéressé. Ce dossier aurait dû être soumis au précédent conseil d'administration mais il manquait des éléments pour l'apprécier, notamment s'agissant de la situation exacte du demandeur.

La deuxième demande émane d'une personne ayant un emploi privé. Elle a donc été rejetée, la commission ayant considéré que l'engagement n'était pas respecté.

La troisième demande a recueilli un avis négatif, le seul motif invoqué par l'intéressé concernant le montant de la dette, ce qui ne suffit pas à justifier une dispense partielle. La commission a donc considéré l'engagement comme rompu.

Anne BOUVEROT relève une possibilité d'échelonnement du remboursement.

Myriam FADEL le confirme. L'ordonnateur peut proposer un échelonnement de paiements, qui peut être cumulé avec celui qui serait autorisé par l'agent comptable, qui doit recouvrer les dépenses. Ces éléments d'informations sont maintenant systématiquement fournis dans le cadre de l'engagement décennal.

Anne BOUVEROT propose de procéder au vote sur le premier dossier, avec une recommandation de la commission pour une dispense partielle de 40 %.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le dossier 2020-834.

Nombre de votants : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

Anne BOUVEROT rappelle que la recommandation sur le deuxième dossier vise un refus de dispense.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le dossier 2020-RSM1.

Nombre de votants : 24	Pour : 24	Contre : 0	Abstentions : 0
-------------------------------	------------------	-------------------	------------------------

Anne BOUVEROT précise qu'il est proposé dans le troisième dossier un avis négatif, avec information de la possibilité d'un échelonnement du remboursement.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le dossier 2022/618.

Nombre de votants : 24	Pour : 24	Contre : 0	Abstentions : 0
-------------------------------	------------------	-------------------	------------------------

2. Taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement et de repas des missions (vote)

Myriam FADEL explique que ces mesures ont fait l'objet de délibérations du conseil en 2018. Il s'agit de les actualiser et d'intégrer un nouvel aspect de la réglementation concernant la mise en place de taux spécifiques pour les personnes à mobilité réduite. Aujourd'hui, la prise en charge des nuitées est fixée, par un décret et un arrêté pris en application, à 110 € dans une ville comme Paris. L'École avait déjà voté un taux dérogatoire de 120 € et il est désormais proposé de s'aligner sur ceux proposés par le CNRS, soit 170 € maximum, pour un hébergement à Paris par exemple. La note transmise à l'appui de la délibération contient un tableau récapitulatif des taux de remboursement par type et région.

Par ailleurs, Myriam FADEL fait part d'une difficulté liée à la période des Jeux olympiques. Les projections sur le sujet font apparaître des prix multipliés par 10 pour l'hébergement à Paris. Il faudra sans doute adapter l'activité de l'établissement à ces contraintes.

La présente proposition vise à se mettre à niveau, y compris par rapport aux dispositions du CNRS, afin de faciliter la gestion et éviter de proposer des taux différents selon la tutelle. Il s'agit aussi d'anticiper une mesure gouvernementale, dont il faut se réjouir, concernant une augmentation en vue d'une meilleure prise en compte des nuitées hôtelières et des repas dans le cadre des déplacements des agents publics. Il est envisagé une hausse de 10 %, applicable dès la rentrée. L'École ira au-delà, ayant décidé d'une trajectoire la plus proche possible du marché hôtelier en ce qui concerne l'hébergement. S'agissant des repas, le montant forfaitaire s'élève à 17,50 € pour les missions se déroulant en France. Celles effectuées à l'étranger font l'objet d'une autre réglementation, avec une indemnité journalière calculée en fonction de la zone du pays et du coût de la vie dans ce dernier.

Il est proposé au conseil d'administration de délibérer sur les nouveaux taux de remboursement, significativement accrus pour répondre à l'offre en matière d'hébergement, très compliquée en ce moment.

Frédérique FLECK convient de la nécessité d'augmenter le taux de remboursement, mais relève trois problèmes dans la proposition présentée. Le premier concerne les travailleurs handicapés. Elle ne comprend pas très bien pourquoi le tarif plus élevé dont ils bénéficient ne concerne que la catégorie « autres communes » et « Outre-mer ». Pour les autres destinations, les surcoûts liés à un hébergement particulier doivent probablement être aussi absorbés.

Par ailleurs, Frédérique FLECK demande ce que recouvre exactement le terme « experts extérieurs à l'administration » et souhaite savoir pourquoi le taux de remboursement est plus élevé pour cette catégorie de personnes.

Enfin, Frédérique FLECK s'enquiert de la définition des « personnalités scientifiques de haut niveau ». Le taux proposé de 300 € la nuitée lui paraît somptuaire par rapport aux difficultés budgétaires de l'École, mises en lumière lors de la présentation de la LOB. Ce tarif correspond à un

hébergement à 3 ou 4 étoiles à Paris, et à 4 ou 5 étoiles avec spa en province. Il faut se demander si l'École a vraiment besoin de ce type de taux de remboursement.

Myriam FADEL explique que l'École s'est alignée sur les taux du CNRS pour les personnels à mobilité réduite, pour des raisons de simplification de gestion. S'agissant des experts extérieurs, les montants indiqués correspondent aux indemnités journalières des membres de jurys, par exemple. Enfin, concernant les « personnalités scientifiques de haut niveau », cette formulation n'implique pas une notion de haut ou de bas niveau des personnes. Quant au montant de 300 €, il correspond au prix d'une chambre à l'hôtel des Grands Hommes sur la place du Panthéon. L'École a souhaité le plafonner, contrairement au CNRS. Par ailleurs, ces dépenses sont imputées majoritairement sur les contrats de recherche et ne pèsent pas directement sur le budget de l'ENS. Les projections de l'impact de ces augmentations sur celui-ci font apparaître une hausse d'environ 70 000 €.

D'autre part, Myriam FADEL insiste sur l'importance pour les gestionnaires de laboratoire de ne pas appliquer des taux différents selon les tutelles, par souci de facilité de gestion. Cela a également motivé l'introduction de ceux proposés aujourd'hui.

Johanne LEBRUN THAURONT s'interroge sur la réduction de 50 % de l'indemnité forfaitaire de repas dans les restaurants administratifs. Avec 17,50 €, une personne extérieure à l'ENS peut se faire rembourser le coût total d'un repas pris au restaurant de l'École, qui serait de 11 €.

Myriam FADEL précise que les taux proposés concernent uniquement les personnes en mission. Si elles prennent le repas du midi dans une administration, le taux de remboursement est de 50 %, une partie du montant restant à leur charge et l'employeur ne subventionnant pas l'intégralité du repas.

Anne BOUVEROT propose de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement et de repas des missions.

Nombre de votants : 24 Pour : 17 Contre : 4 Abstentions : 3

3. Domiciliation d'une association (vote)

Myriam FADEL explique que lorsque la domiciliation ne concerne pas une association étudiante, elle est préalablement soumise à l'avis du conseil d'administration, avant décision du directeur. Le dossier soumis contient les statuts de l'association Académie internationale d'histoire des sciences, sa lettre de demande et la lettre de soutien à la domiciliation, avec avis favorable, de Mathias GIREL, directeur de l'unité d'appui et de recherche du Centre d'archives en philosophie, histoire et édition des sciences (CAPHES).

Frédéric WORMS rappelle que la direction mène une réflexion sur un nouveau règlement de la vie étudiante, avec un projet de réglementation des associations étudiantes, examiné une première fois par la commission des études, de la vie étudiante et des carrières. Il s'agit notamment d'établir la définition précise d'une association étudiante, avec des critères de domiciliation et de renouvellement de celle-ci.

Par contraste, le conseil d'administration aura l'occasion de revenir sur les associations non étudiantes et la façon dont elles devront être liées aux objectifs de l'École normale supérieure. De toute évidence, c'est le cas en l'occurrence, avec le soutien fort d'une entité de l'ENS. Frédéric WORMS voulait simplement préciser ce point, par anticipation et de façon non rétroactive, les périmètres des règlements en question restant à définir.

Par ailleurs, l'École dispose d'une charte de la domiciliation, avec des critères de renouvellement et de suivi, et c'est dans ce cadre que s'inscrit cette demande fortement soutenue par Mathias GIREL.

Anne BOUVEROT propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la domiciliation de l'Académie internationale d'histoire des sciences.

Nombre de votants : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

Anne BOUVEROT indique que ce point conclut l'ordre du jour initial et propose de passer à l'examen des questions diverses.

VIII. Questions diverses

1. Avenir et pérennité de la préparation de l'agrégation

Edwin COLLARD remercie les personnes ayant accepté de cosigner la demande d'inscription de ce point, formulée suite à un sondage effectué auprès de tous les étudiants de l'ENS sur les sujets qu'ils souhaitaient voir aborder au conseil d'administration. Il précise que ce sondage était parfaitement neutre et n'invitait pas à répondre dans un sens ou dans un autre. La préoccupation quant à la pérennité de l'agrégation à l'ENS est ainsi apparue sans la moindre incitation de sa part ou de celle de la direction.

Sans citer nommément les départements évoqués dans les réponses au sondage, Edwin COLLARD indiquera simplement qu'ils relèvent tant de Lettres que de Sciences. Nombre d'étudiants sont inquiets quant à la perspective de voir la préparation à l'agrégation ne plus être assurée à l'avenir dans certains départements. Aussi, Edwin COLLARD voudrait que le conseil d'administration puisse clarifier la politique de l'ENS en la matière et la réponse à apporter à ces étudiants qui souhaitent y passer l'agrégation mais sont incités, dans certains cas, à la préparer ailleurs.

Frédéric WORMS indique que la réunion préparatoire au conseil d'administration a permis de rassurer la direction sur un point. Les représentants des étudiants ont soulevé les sujets possibles d'inquiétudes et ils n'étaient pas si nombreux, ce qui signifie qu'elle les traite de façon claire pour tous. Toutefois, il ne minimise nullement le point relatif à l'agrégation et espère qu'il pourra être éclairci après la discussion de ce jour.

Frédéric WORMS souligne que l'agrégation constitue un débouché et une étape totalement reconnus par l'École dans le cadre de sa mission d'ensemble, qui n'est pourtant pas de former à l'enseignement du secondaire. Dans le cadre de la formation générale à la recherche au plus haut niveau dans des disciplines, avec le souci de débouché dans le service public, il s'agit aussi de l'un des moyens d'accéder à la condition d'engagement décennal.

De ce point de vue, l'agrégation fait vraiment partie des dispositifs s'inscrivant dans les objectifs de l'ENS. Cependant, cela doit être modulé par sa place précise dans les disciplines, sachant que les débouchés et l'accès à la recherche peuvent varier selon les formations et leurs contextes. Dans celles qui ne prévoient pas d'agrégation, celle-ci est écartée d'office. Dans d'autres, elle est considérée comme moins centrale, y compris pour les recrutements ultérieurs au plus haut niveau.

Dans tous les cas, l'École est attentive aux choix de toutes les normaliennes et tous les normaliens. La préparation à l'agrégation s'est d'ailleurs ouverte récemment aux normaliens dits étudiants. Ce n'était pas automatiquement le cas précédemment, et il fallait pour ce faire candidater en tant qu'auditeur libre. L'agrégation a été intégrée en grande partie dans les ouvertures du diplôme de

l'ENS dans son ensemble, ce qui est un signe assez fort de sa place possible selon le choix des étudiants et l'importance dans les départements.

Au fond, tous les départements sont tenus de donner aux élèves qui le souhaitent les moyens de passer l'agrégation. Il existe dans certains d'entre eux des dispositifs d'ensemble, correspondant à tout le programme, enseigné ou pratiqué. Dans d'autres, les moyens sont proposés davantage à la carte, en complément d'une préparation effectuée dans les établissements voisins. Ainsi, les départements dont sont issus les étudiants ayant manifesté une inquiétude évoluent dans cet entre-deux, avec une démarche forte sur l'agrégation mais aussi la prise en compte de contraintes, qui empêchent de la préparer dans son intégralité en leur sein ou conduisent les enseignants à arbitrer entre les missions de l'agrégation et celles de la recherche. Ils peuvent ainsi proposer des formations complémentaires à celles des autres unités.

Il convient également de mentionner des problèmes d'arbitrage de moyens. Ainsi, le département littératures et langage propose non seulement le français mais aussi l'italien, l'espagnol, l'anglais, l'allemand et le russe, avec un seul enseignant par discipline et très peu d'étudiants dans certaines d'entre elles. Cela pose la question des vacances pour l'ensemble de ces agrégations, et ce sujet est en cours de discussion. De même, en physique et en chimie, la préparation implique peu d'élèves de l'École mais est mutualisée avec d'autres universités parisiennes. L'ENS y consacre des moyens importants, pour trois ou quatre normaliens.

Frédéric WORMS pourrait citer d'autres exemples, mais tient surtout à rassurer les personnes sondées sur le principe général concernant l'agrégation et les amener à discuter avec les départements sur les évolutions. Cela ne signifie pas que la direction s'en désintéresse. Elle participe aux arbitrages et si un département pointe un déséquilibre en termes de moyens, elle l'écouterait. Si un autre estime que le dispositif reste absolument central pour lui, elle ne le contestera pas. Sur la méthode, elle les écoute comme toujours, y compris dans le cadre des demandes de moyens.

En tout cas, Frédéric WORMS peut assurer que la direction a conscience que l'agrégation est un titre, un recrutement, un repère. Pour certaines disciplines, dont celle qu'il pratique, elle constitue un facteur fort d'unité. C'est une singularité de la philosophie française, qui fait que tous les philosophes en France, quelle que soit leur spécialité, ont pratiqué l'ensemble de la discipline en partie grâce à l'agrégation et grâce à un département comme celui de l'École, qui est très complet.

Marianne LAIGNEAU remercie Edwin COLLARD pour sa question et Frédéric WORMS pour sa réponse, car la vocation de l'École tient certes à la recherche, mais il ne faut pas se tromper. En lettres classiques, 133 candidats à l'agrégation ont été enregistrés pour 134 postes et un peu moins de la moitié a été pourvue. Il s'agit d'un cycle, car il n'y aura plus d'agrégés en lettres classiques, plus d'enseignants, sachant qu'il n'y a plus tellement d'élèves. Un jour, elles ne seront plus enseignées à l'École. Il en ira de même pour les lettres modernes, avec quelques années de retard. Il s'agit d'un cercle vertueux ou d'un cercle vicieux, et il faut être attentif à ce sujet pour les élèves de l'ENS, qui souhaitent préparer une agrégation, mais aussi pour la chaîne d'ensemble. Dans les disciplines littéraires, la situation est tout de même très préoccupante. Des centaines de postes sont perdues chaque année, et l'École ne peut s'en désintéresser.

Anne CHRISTOPHE souligne que dans les disciplines scientifiques, l'agrégation n'est absolument pas nécessaire pour devenir maître de conférences ou chercheur. Il n'y a pas de préparation à l'agrégation à l'École en biologie, ni en sciences de la terre, ni en mathématiques, ni en informatique. Cela ne signifie pas que ces départements n'y participent pas du tout. Ainsi, des heures d'enseignement sont assurées par des enseignants et enseignants-chercheurs de l'École pour la préparation à l'agrégation en informatique, créée relativement récemment en Ile-de-France afin que les agrégés puissent enseigner dans les nouvelles classes préparatoires MP21/MPI. Toutefois, elle

n'est pas portée par un département de l'ENS et cela a du sens, car le nombre de normaliens et de normaliennes souhaitant s'y inscrire est extrêmement faible, se situant entre un et trois par an.

Pour ce qui concerne la physique et la chimie, une importante préparation à l'agrégation existait à Montrouge, portée par l'université Paris-Saclay et l'École normale supérieure. À l'époque, elle comptait 80 étudiants en physique et 40 en chimie. Leur nombre est tombé à 24 en physique et 12 en chimie et parmi eux, les normaliens se comptent sur les doigts d'une main. Or le maintien de cette formation représente un coût important. Par ailleurs, l'université Paris-Saclay a intégré l'ENS Paris-Saclay, qui a sa propre préparation à l'agrégation en physique-chimie. Le souhait aujourd'hui vise à toutes les regrouper, pour des raisons d'efficacité, afin de réunir les mêmes étudiants sur les mêmes lieux avec les mêmes professeurs, et éviter de doubler des heures et des surfaces en m², qui manquent cruellement ailleurs.

Anne CHRISTOPHE rappelle à cet égard que des travaux ont lieu à Montrouge et le bâtiment de la préparation à l'agrégation sera complètement vidé après 2028. Il conviendra de trouver une solution avant cette date pour la reloger, peut-être à l'ENS Paris-Saclay ou éventuellement à Sorbonne Université, si elle souhaite la porter mais ce n'est pas le cas aujourd'hui.

2. Intégration du PRAG dans le dispositif de RIPEC

Frédérique FLECK voudrait proposer une motion de soutien à la demande d'intégration dans le dispositif RIPEC des enseignants du second degré affectés dans le supérieur, à l'instar de ce qui est fait par les conseils d'administration d'autres établissements.

Frédéric WORMS signale que cette question a également été discutée en réunion de préparation. Comme le troisième sujet, celui-ci relève de revendications nationales, que l'École soutient à ce titre, à savoir de la reconnaissance des métiers des professeurs agrégés dans l'enseignement supérieur. D'une certaine façon, l'ENS est exemplaire de cette revendication et a déjà apporté des réponses locales à sa mesure. Les universités ont de grands premiers cycles, où les PRAG sont souvent chargés des cours ou de TD, avec un grand nombre de copies, d'étudiants, des fonctions souvent marginalisées. Cela constitue l'un des problèmes que pose ce statut dans l'enseignement français.

L'École normale, qui n'a pas de premier cycle, compte 10 PRAG (postes statutaires) et 12 AGPR (postes provisoires). Les premiers ont des fonctions très proches de celles de l'ensemble des enseignants de l'ENS, surtout s'ils mènent aussi une activité de recherche. Les enseignants agrégés dans le supérieur, même s'ils ont un service d'enseignement et pas de recherche, effectuent 384 heures, soit quasiment le double de celles des enseignants-chercheurs. À l'ENS, cette obligation statutaire est souvent modulée selon leurs activités, avec les décharges habituelles spécifiques à l'École, telles que le tutorat. Par ailleurs, trois PRAG ont des fonctions dans l'ENS et figurent dans les listes au titre des primes dans le cadre du RIPEC, correspondant à des responsabilités au sein de l'établissement. Les plus notables, qui font partie du Codir de l'École, sont David SCHREIBER, directeur des études Lettres, et Dorothée BUTIGIEG, directrice de la vie étudiante.

Frédéric WORMS souligne que l'École ne peut agir sur la prime d'enseignement supérieur des PRAG, qui vient d'être augmentée. Cependant, elle la complète localement selon les fonctions que ceux-ci exercent et l'accès à la recherche, qui fait aussi l'objet d'une reconnaissance. En tout cas, l'ENS soutient au niveau national la demande que porte Frédérique FLECK.

Myriam FADEL ajoute que le collectif 384, qui porte cette revendication au niveau national, a mis en place une communication et menace d'une démission des activités administratives. Il a été entendu, non sur l'intégration des PRAG dans le RIPEC mais sur l'augmentation de 477 € de la PES, qui vient d'être annoncée par la ministre.

Anne BOUVEROT souhaite que soit précisée la formulation de la motion proposée au conseil d'administration.

Frédérique FLECK propose la rédaction suivante : « *Le conseil d'administration de l'ENS demande que les enseignants du second degré affectés dans le supérieur soient intégrés au régime indemnitaire des enseignants-chercheurs (RIPEC) dans ses trois composantes C1, C2 et C3.* »

Frédéric WORMS dirait volontiers que le conseil d'administration soutient cette demande, car elle n'émane pas de lui.

Mathias ABITBOL observe qu'il a également été question, en réunion préparatoire, de séparer les composantes recherche et enseignement, mais ignore si c'est encore d'actualité.

Frédéric WORMS note que cela est déjà fait à l'École et propose que l'engagement de celle-ci soit formulé le plus simplement possible.

Anne BOUVEROT précise que la motion indiquera que le conseil d'administration soutient la demande telle qu'elle a été exprimée.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la motion proposée.

Nombre de votants : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

3. Revalorisation de la rémunération de l'heure équivalent TD des doctorants

Johanne LEBRUN THAURONT indique que suite à la mobilisation d'un groupe de doctorantes et doctorants de l'École, une discussion a été entamée le 14 juin avec la direction sur la revalorisation de la rémunération de l'heure équivalent TD des doctorants chargés d'enseignement à l'ENS, que ce soit sur le mode de la vacation ou de la mission d'enseignement adossée à un contrat doctoral. Comme l'a souligné Frédéric WORMS, cette mobilisation est en lien avec un mouvement national. Cette question a également été abordée au conseil scientifique du 27 juin et Johanne LEBRUN THAURONT souhaite la porter ce jour à la connaissance du conseil d'administration.

Afin que tous disposent des mêmes bases d'information sur le sujet, Johanne LEBRUN THAURONT précise que la rémunération actuelle des doctorants est fixée à 42 € l'heure équivalent TD. Or le référentiel national d'équivalence stipule qu'elle correspond à 4,2 heures de travail effectif, ce qui revient à une rémunération de 10,10 €, soit inférieure au SMIC horaire, qui s'établit à 11,52 €. Il semblerait qu'il s'agisse d'un taux minimal, laissant une marge de manœuvre pour envisager une revalorisation à l'échelle de l'établissement, même si la revendication nationale porte sur une revalorisation à l'échelle du ministère.

Pour ce qui est de la justification, il semble légitime que ce travail nécessaire et au cœur de l'activité de l'ENS, qui est l'enseignement, soit rémunéré à une valeur au moins équivalente au SMIC pour une heure effective de travail. Ce serait aussi une mesure d'attractivité pour les carrières académiques, notamment à destination des personnes issues de milieux populaires. Leurs familles ont déjà dû sacrifier beaucoup d'argent pour leur permettre de faire des études, qui débouchent sur une carrière au niveau de doctorat et à un enseignement de haut niveau rémunéré à des valeurs très peu élevées. Pour un établissement comme l'ENS, il est important que l'attractivité des carrières académiques soit considérée dans son ensemble. Enfin, une telle revalorisation permettrait d'améliorer la situation financière des doctorants chargés d'enseignement, qui peut parfois être peu facile.

Frédéric WORMS souligne que ce sujet a fait l'objet de nombreuses discussions, y compris avec les élus au conseil scientifique, qui ont porté cette demande en premier lieu. Une réponse leur a été

apportée en séance. Il convient de distinguer plusieurs éléments, qui n'ont pas été entièrement repris par Johanne LEBRUN THAURONT, s'agissant notamment du taux de la vacation isolée. Il est fixé au niveau national et ne peut être modifié. Il ne s'agit ni d'un plafond, ni d'un plancher. Si tous s'accordent pour considérer qu'il est très faible, il concerne souvent des personnes qui ont par ailleurs des statuts prévoyant des rémunérations.

D'autre part, il existe des missions d'enseignement, qui font l'objet d'avenants aux contrats doctoraux, appelés autrefois monitorats. À cet égard, les élus au conseil scientifique ont rappelé que l'arrêté afférent ne prévoyait qu'une rémunération minimum. Il est donc possible pour l'établissement de l'augmenter, sachant qu'une telle mission ne correspond pas toujours uniquement à un enseignement.

De ce point de vue, la demande porte sur la politique budgétaire de l'École et relève pleinement de ce conseil. À cet égard, la direction assume des arbitrages, qui pèseraient trop fortement sur la masse salariale de l'ENS pour qu'elle puisse augmenter ce plancher, même si elle pourrait le faire en théorie.

Les missions d'enseignement confiées aux doctorants sont au cœur de l'École, qui forme par la recherche et à la recherche. Une centaine effectue des missions d'enseignement, ce qui est considérable, et leur contrat doctoral a été revalorisé de 30 %. Le plus souvent, leurs enseignements sont en lien avec leur sujet de thèse. Mais parfois, ils rajoutent du travail sec, brut, avec des heures spécifiques pour préparer des cours d'agrégation et autres. On retrouve ici la question des charges que celle-ci peut représenter.

Néanmoins, toutes choses étant égales par ailleurs et vu le nombre de demandes émanant des départements, avec des liens très forts avec leurs doctorants et que la direction arbitre toujours favorablement, la revalorisation demandée pèserait fortement sur le budget des charges et obligerait à renoncer à autre chose. De ce point de vue, la direction est très réservée quant aux vacations isolées et encourage plutôt, lorsqu'elle le peut, les postes de demi-ATER. Elle donne également de plus en plus de décharges.

La direction a conscience que la mission doctorale est très importante, aux côtés des autres dispositifs. Elle la soutient dans son principe, de manière très individualisée. Mais paradoxalement, justement pour ces raisons, augmenter sa rémunération sans compensation ministérielle, par la propre force budgétaire de l'École, dont le conseil d'administration a constaté les contraintes, conduirait à renoncer à autre chose. Le sujet est donc réel et le choix budgétaire. La proposition de la direction, pour l'instant, consiste à maintenir le nombre de missions mais sans augmenter leur rémunération. Dans le cas contraire, elle serait obligée de jouer sur leur nombre, auquel elle tient encore plus à ce stade. Il faut enfin noter qu'une mission doctorale représente un avenant substantiel au contrat, d'environ 20 %.

Mathias ABITBOL s'enquiert de la possibilité de communiquer une étude sur l'impact au niveau budgétaire en cas de revalorisation au niveau du SMIC.

Frédéric WORMS pense qu'il ne s'agit pas de considérer simplement le niveau du SMIC, mais le nombre d'heures de préparation des cours. Néanmoins, le calcul peut effectivement être effectué.

Emmanuel BASSET rappelle que la demande consiste plutôt à doubler le montant des vacations pour les doctorants contractuels, ce qui représenterait un total de 300 000 € à 400 000 € par an, soit un montant très significatif. Par ailleurs, il convient de rappeler qu'ils sont la population dont le salaire a le plus augmenté récemment, à hauteur de 30 %, et continue de le faire. Les maîtres de conférences et les chargés de recherche n'ont pas bénéficié de hausses de cette ampleur. Un effort vraiment important a été réalisé dans le cadre de la LPR afin de replacer leur niveau de rémunération à un taux plus acceptable. Une augmentation à l'échelle de l'établissement contraindrait à des choix quant au soutien aux formations dans les départements, aux ouvertures de postes d'enseignants-

chercheurs, de secrétaires pédagogiques ou de recherche, aux politiques sociales en faveur des étudiants et des fonctionnaires. Compte tenu des impacts potentiels dans tous ces domaines, la direction de l'École considère que les doctorants ne sont pas la population la plus prioritaire en termes de choix budgétaires.

Anne BOUVEROT pense que la direction continuera à examiner cette question importante, en fonction de tous ces éléments. Le conseil d'administration n'est pas le lieu de la négociation et ces sujets pourront être débattus par ailleurs. En tout cas, elle remercie les élus d'avoir porté ces trois questions diverses.

Johanne LEBRUN THAURONT tient à souligner que bien entendu, les doctorants ne souhaitent pas qu'une éventuelle revalorisation soit mise en place aux dépens des aides pour les étudiants notamment.

Anne BOUVEROT indique que les prochaines séances du conseil d'administration auront lieu le 18 octobre à 9 heures et le 12 décembre à 14 heures.

La séance est levée à 17 h 42.